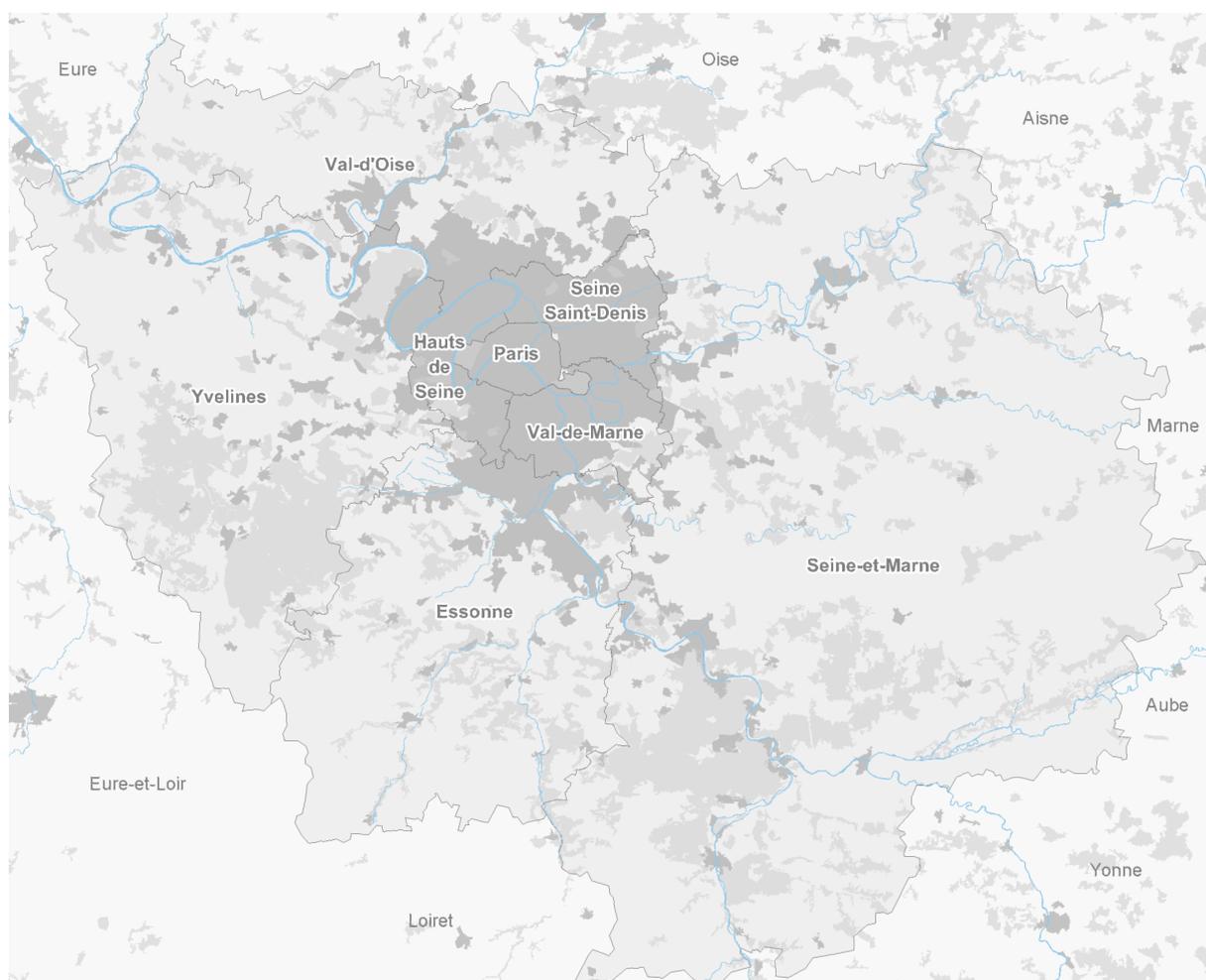


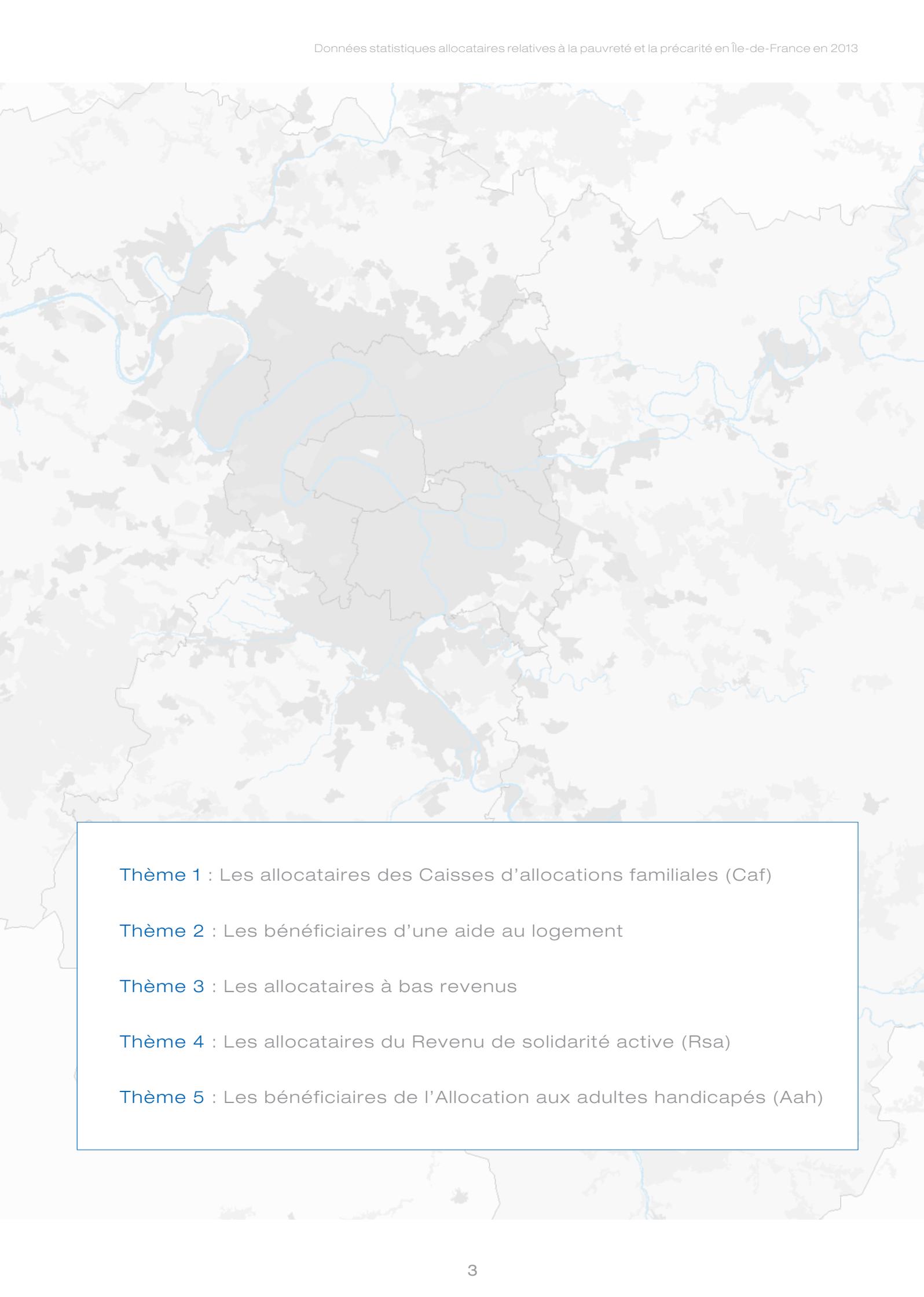


N°1-Mai 2014

# Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2013







**Thème 1** : Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf)

**Thème 2** : Les bénéficiaires d'une aide au logement

**Thème 3** : Les allocataires à bas revenus

**Thème 4** : Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa)

**Thème 5** : Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah)

Figure 1. Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) d'Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires Caf</b>	<b>406 760</b>	<b>260 717</b>	<b>319 782</b>	<b>235 250</b>	<b>815 749</b>	<b>217 844</b>	<b>212 022</b>	<b>198 971</b>	<b>203 491</b>	<b>832 328</b>	<b>2 054 837</b>
<b>dont :</b>											
Isolés hommes	101 231	42 347	58 583	39 938	140 868	25 655	25 848	27 142	26 027	104 672	<b>346 771</b>
Isolées femmes	115 583	43 950	48 475	39 138	131 563	26 210	25 064	23 517	25 376	100 167	<b>347 313</b>
Couples sans enfant	19 590	10 582	18 136	10 289	39 007	8 082	6 553	6 806	8 408	29 849	<b>88 446</b>
Familles monoparentales(*)	49 387	40 290	62 101	42 062	144 453	39 122	32 800	35 470	37 321	144 713	<b>338 553</b>
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	89 845	91 747	89 349	76 850	257 946	87 599	86 976	77 534	74 679	326 788	<b>674 579</b>
Couples avec 3 enfants ou plus	31 124	31 801	43 138	26 973	101 912	31 176	34 781	28 502	31 680	126 139	<b>259 175</b>
Personnes couvertes	897 101	734 357	891 649	650 777	2 276 783	675 520	673 905	610 277	626 790	2 586 492	<b>5 760 376</b>
Population Insee	2 243 833	1 572 490	1 522 048	1 327 732	4 422 270	1 324 865	1 408 765	1 215 340	1 171 161	5 120 131	<b>11 786 234</b>
<b>Part de la population couverte (**) par la Caf ( %)</b>	<b>40,0</b>	<b>46,7</b>	<b>58,6</b>	<b>49,0</b>	<b>51,5</b>	<b>51,0</b>	<b>47,8</b>	<b>50,2</b>	<b>53,5</b>	<b>50,5</b>	<b>48,9</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(\*) y compris les femmes enceintes sans enfant.

(\*\*) Il s'agit des allocataires des Caf plus les conjoints, enfants, et autres personnes à charge, rapportés à la population recensée par l'Insee en 2010.

#### Définition

**Allocataires** : Il s'agit des bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf) pour décembre 2013, au regard de leur situation familiale et/ou monétaire, ou ayant reçu une allocation pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Sont considérés ici comme enfants à charge, au sens des prestations familiales, les enfants de moins de 20 ans à condition, s'ils travaillent au-delà de 16 ans, de percevoir une rémunération inférieure à 55 % du Salaire minimum inter-professionnel de croissance (Smic).

#### Commentaires

Fin décembre 2013, 2 054 837 foyers perçoivent une ou plusieurs prestations versées par la Caf. Ainsi, 48,9 % de la population de l'Île-de-France est couverte par la Caf. Parmi les foyers allocataires, un tiers des allocataires sont des personnes vivant seules et 66,2 % des familles avec enfants. Plus de la moitié de ces familles sont composées d'un couple et d'au plus deux enfants, et un peu plus d'un quart d'entre elles, d'un seul parent avec ses enfants.

Figure 2. Les bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite-couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande-couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires Caf</b>	<b>406 760</b>	<b>260 717</b>	<b>319 782</b>	<b>235 250</b>	<b>815 749</b>	<b>217 844</b>	<b>212 022</b>	<b>198 971</b>	<b>203 491</b>	<b>832 328</b>	<b>2 054 837</b>
<b>dont bénéficiaires d'une aide au logement :</b>											
- en nombre	239 566	117 168	179 210	116 251	412 629	89 540	79 238	82 478	91 454	342 710	<b>994 905</b>
- en % du nombre d'allocataires Caf	58,9	44,9	56,0	49,4	50,6	41,1	37,4	41,5	44,9	41,2	<b>48,4</b>
Évolution 2012/2013 (en %)	1,1	0,9	3,0	2,3	2,2	3,0	0,9	5,0	3,8	3,2	<b>2,3</b>
Personnes couvertes par une aide au logement	387 843	239 250	468 784	265 523	973 557	228 784	191 265	207 375	244 879	872 303	<b>2 233 703</b>
<b>Part de la population couverte par une aide au logement en % (*)</b>	<b>17,3</b>	<b>15,2</b>	<b>30,8</b>	<b>20,0</b>	<b>22,0</b>	<b>17,3</b>	<b>13,6</b>	<b>17,1</b>	<b>20,9</b>	<b>17,0</b>	<b>19,0</b>
<b>Structure par type de prestation (%)</b>											
Bénéficiaires d'Apl	32,4	48,6	57,8	52,2	53,6	57,7	58,4	56,4	59,3	58,0	<b>50,0</b>
- Location ou "foyer" (**)	32,3	48,3	55,7	51,3	52,4	53,7	56,8	54,0	56,6	55,3	<b>48,6</b>
- Accession	0,1	0,3	2,1	0,9	1,2	4,0	1,6	2,4	2,7	2,7	<b>1,5</b>
Bénéficiaires d'Alf	9,4	15,1	22,1	18,5	19,1	20,4	16,6	18,9	21,5	19,5	<b>16,9</b>
- Location ou "foyer" (**)	9,0	13,7	17,3	15,7	15,8	14,1	12,9	14,4	14,8	14,1	<b>13,6</b>
- Accession	0,4	1,4	4,7	2,8	3,2	6,3	3,7	4,6	6,7	5,4	<b>3,3</b>
Bénéficiaires d'Als	58,2	35,3	17,2	27,1	25,1	18,9	24,0	19,9	15,6	19,5	<b>31,1</b>
- Location ou "foyer" (**)	57,8	34,9	16,4	26,5	24,5	18,2	23,4	19,2	14,8	18,7	<b>30,5</b>
- Accession	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6	0,8	0,6	0,7	0,8	0,7	<b>0,6</b>
<b>Logement en foyer</b>											
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)	20 173	10 085	10 132	8 832	29 049	6 586	7 142	6 893	7 022	27 643	<b>76 865</b>
% de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)	8,4	8,6	5,7	7,6	7,0	7,4	9,0	8,4	7,7	8,1	<b>7,7</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(\*) Il s'agit des allocataires d'une aide au logement et des conjoints, enfants et personnes à charge pris en compte pour le calcul de l'aide, rapportés à la population recensée par l'Insee en 2010.

(\*\*) Ou en structure collective ou en résidence sociale.

### Définition

Il existe **trois types d'aide au logement** destinés aux ménages de ressources modestes, locataires ou accédants à la propriété : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement à caractère familial (Alf) et l'Allocation de logement à caractère social (Als). Ces aides ne sont pas cumulables, l'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als. Leur montant varie selon le niveau de ressources, la taille de la famille, les dépenses (plafonnées) de logement et le statut d'occupation.

- **L'Aide personnalisée au logement (Apl)** est destinée à toute personne, locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ; accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un Prêt d'accession sociale (Pas), un Prêt aidé à l'accession à la propriété (Pap) ou encore un Prêt conventionné (Pc) pour l'acquisition, l'amélioration ou l'agrandissement du logement, neuf ou ancien. L'Apl est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant des loyers ou de la mensualité remboursée.

- **L'Allocation de logement à caractère familial (Alf)** concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl mais qui attendent un enfant, ont des enfants ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans (le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints).

- **L'Allocation de logement à caractère social (Als)** s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl ni de l'Alf.

Le logement en «foyer» inclut, outre les logements strictement en foyers pour jeunes travailleurs, personnes âgées ou handicapées, ceux en résidence universitaire, en maison de retraite, et dans certains cas, l'hébergement en unité ou centre de long séjour.

### Commentaires

Parmi les allocataires franciliens, 994 905 (soit 48,4 %) perçoivent une aide pour leur logement. En un an, le nombre d'allocataires percevant une allocation logement a progressé nettement (+ 2,3 % contre + 0,1 % fin 2012). Dans les départements de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, la hausse est d'au moins + 3,0 % entre 2012 et 2013. Seuls Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines affichent une hausse modérée du nombre de bénéficiaires d'une aide au logement, inférieure au taux de croissance régional. La population couverte par une aide au logement reste quasiment stable entre 2012 et 2013, passant de 18,7 % à 19,0 %.

La moitié des bénéficiaires d'une aide au logement perçoivent l'Aide personnalisée au logement (Apl), 31,1 % l'Allocation de logement à caractère social (Als) et 16,9 % l'Allocation de logement à caractère familial (Alf). Toutes aides confondues, ces bénéficiaires sont plus souvent locataires que propriétaires. De même, ils sont 7,7 % à vivre en foyer.

Figure 3. Les allocataires à bas revenus en Île-de-France au 31 décembre 2013, sous le seuil de 1021 euros mensuel par UC (60 % de la médiane)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires à bas revenus</b>	<b>135 732</b>	<b>73 201</b>	<b>148 410</b>	<b>81 221</b>	<b>302 832</b>	<b>64 734</b>	<b>52 483</b>	<b>58 534</b>	<b>70 066</b>	<b>245 817</b>	<b>684 381</b>
<b>dont (en %) :</b>											
Hommes isolés	33,0	27,4	23,9	26,0	25,3	22,0	25,2	23,2	20,6	22,6	<b>25,9</b>
Femmes isolées	26,4	20,1	14,5	17,5	16,7	15,7	16,7	14,9	14,6	15,4	<b>18,1</b>
Hommes isolés avec enfant(s)	0,9	1,1	1,1	1,2	1,1	1,6	1,3	1,4	1,3	1,4	<b>1,2</b>
Femmes isolées avec enfant(s)	16,9	22,8	23,8	24,5	23,7	28,8	25,3	27,4	25,8	26,9	<b>23,5</b>
Couples sans enfant	7,2	6,1	6,2	5,8	6,1	4,9	5,3	4,8	5,6	5,2	<b>6,0</b>
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	10,5	15,1	18,8	16,2	17,2	17,1	16,5	17,4	19,2	17,6	<b>16,0</b>
Couples avec 3 enfants ou plus	5,1	7,4	11,7	8,8	9,9	9,9	9,7	10,9	12,9	10,9	<b>9,3</b>
<b>dont percevant (en %) :</b>											
Rsa (1)	51,6	47,0	57,8	52,7	53,8	47,8	45,1	46,4	48,2	47,0	<b>50,9</b>
Aah (2)	7,9	8,9	6,0	7,6	7,1	8,6	9,9	9,4	7,2	8,7	<b>7,8</b>
Une aide au logement	59,3	59,9	59,4	58,1	59,2	57,8	57,2	55,9	56,8	56,9	<b>58,4</b>
<b>Population (*) des foyers allocataires à bas revenus</b>	<b>257 342</b>	<b>163 073</b>	<b>385 374</b>	<b>192 454</b>	<b>740 901</b>	<b>164 885</b>	<b>127 912</b>	<b>150 120</b>	<b>188 360</b>	<b>631 277</b>	<b>1 629 520</b>
En % de la population	13,4	12,0	28,4	16,7	19,1	14,1	10,5	14,2	18,2	14,1	<b>15,9</b>
dont enfants de moins de 21 ans	87 060	65 835	173 493	82 297	321 625	76 057	56 792	69 438	87 845	290 132	<b>698 817</b>
En % des moins de 20 ans	21,7	17,4	41,7	25,2	28,7	23,9	16,0	18,9	27,6	21,3	<b>24,2</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(1) Revenu de solidarité active, (2) Allocation aux adultes handicapés.

(\*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.

#### Définition

Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus). La pauvreté monétaire mesurée ici ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Insee puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de l'approche revenus.

Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane, pour les allocataires figurant dans le fichier au 31/12/2013, est de 1021 euros par unité de consommation. Le calcul du seuil s'appuie sur les revenus de 2012 présents dans les fichiers des allocataires au 31/12/2013.

À titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 2 144 euros ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles doivent être inférieures à 2 552 euros.

#### Commentaires

Fin 2013, 684 381 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1021 euros par unité de consommation et par mois, soit 33,3 % des allocataires. Les foyers allocataires à bas revenus abritent 1 629 520 personnes, soit 15,9 % de la population francilienne.

Figure 4. Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) en Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa</b>	<b>79 186</b>	<b>38 771</b>	<b>93 702</b>	<b>47 109</b>	<b>179 582</b>	<b>34 867</b>	<b>26 975</b>	<b>30 413</b>	<b>37 334</b>	<b>129 589</b>	<b>388 357</b>
Évolution 2012/2013 (en %)	3,9	5,6	8,1	7,1	7,3	10,0	7,7	10,3	8,6	9,2	7,2
<b>dont :</b>											
Nombre d'allocataires du Rsa	111	89	72	75	236	116	77	80	69	342	689
<b>Allocataires du Rsa</b>											
<b>dont (en %) :</b>											
Rsa « socle seul »	69,7	66,3	72,9	72,1	71,3	67,1	66,4	67,2	68,8	67,5	69,7
Rsa « socle + activité »	12,4	11,7	9,3	10,1	10,0	10,4	10,3	11,0	10,7	10,6	10,7
Rsa « activité seul »	17,8	22,0	17,7	17,9	18,7	22,5	23,3	21,8	20,6	21,9	19,6
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	2,1	3,7	4,5	4,2	4,3	7,4	5,7	6,7	6,2	6,6	4,6
Entre 25 et 29 ans	18,6	19,4	17,6	19,3	18,4	22,0	22,0	21,9	19,5	21,3	19,4
Entre 30 et 39 ans	26,6	29,9	30,2	29,8	30,0	30,2	30,9	30,3	29,7	30,2	29,4
Entre 40 et 49 ans	23,5	23,6	23,9	23,9	23,8	22,0	21,7	22,5	23,1	22,4	23,3
50 ans ou plus	29,2	23,3	23,8	22,9	23,4	18,3	19,7	18,6	21,4	19,5	23,3
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	42,6	36,1	31,8	34,6	33,4	29,1	34,1	30,1	28,6	30,2	34,2
Femmes seules	24,5	19,2	15,2	17,5	16,7	15,5	16,9	15,4	15,9	15,9	18,0
Familles monoparentales	21,7	28,7	32,4	31,5	31,3	36,7	31,5	36,0	34,5	34,8	30,5
Couples sans enfant	2,9	2,9	3,5	2,9	3,2	3,2	2,9	2,9	3,3	3,1	3,1
Couples avec enfant(s)	8,4	13,1	17,1	13,5	15,3	15,5	14,6	15,7	17,6	16,0	14,1
<b>Ancienneté dans le dispositif y compris dans le Rmi et l'Api (%)</b>											
Moins d'un an	25,5	27,1	22,8	23,6	23,9	27,0	31,3	26,4	26,1	27,5	25,4
De 1 an à 4 ans	45,7	47,0	44,0	45,0	44,9	48,7	47,1	46,7	46,2	47,2	45,8
Plus de 4 ans	28,7	25,8	33,0	31,2	31,0	24,1	21,5	26,8	27,4	25,1	28,6
<b>Situation par rapport au logement (%)</b>											
Logement autonome avec aide au logement	47,7	49,1	52,3	49,5	50,9	50,3	47,7	67,2	68,8	48,2	49,3
Hébergés, propriétaires...	37,1	40,8	36,4	39,1	38,1	36,8	40,5	11,0	10,7	39,8	38,5
Mal logés, SDF, en CHRS(*)...	15,2	10,1	11,2	11,4	11,0	12,8	11,8	21,8	20,6	12,0	12,2
<b>Part des allocataires du Rsa avec une majoration pour isolement (%)</b>	6,3	9,0	10,8	10,0	10,2	14,1	11,3	13,2	13,1	13,0	10,4
<b>Part des allocataires du Rsa en emploi (%)</b>	33,0	37,0	28,7	30,0	30,8	35,5	36,5	35,1	33,5	35,0	32,7
<b>Montant moyen mensuel (en €)</b>	403	396	427	415	413	405	391	410	414	405	407
Population (**) des foyers bénéficiaires du Rsa	131 979	74 805	207 563	95 469	377 837	76 889	55 563	66 809	83 779	283 040	792 856
<b>-en % de la population</b>	<b>5,9</b>	<b>4,8</b>	<b>13,6</b>	<b>7,2</b>	<b>8,5</b>	<b>5,8</b>	<b>3,9</b>	<b>5,5</b>	<b>7,2</b>	<b>5,5</b>	<b>6,7</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(\*) Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

(\*\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

## Définition

### Le Revenu de solidarité active (Rsa)

La prestation est entrée en vigueur le 1er juin 2009 et recouvre plusieurs situations. On distingue trois catégories d'allocataires :

- Les bénéficiaires du Rsa « **socle seul** » n'ont pas de revenus d'activité (ou sont en période de cumul intégral durant les 3 mois de la reprise d'emploi) ;
- Les bénéficiaires du Rsa « **socle et activité** » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation dépendant de la composition du foyer) ;
- Les bénéficiaires du Rsa « **activité seul** » ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres.

Le Rsa remplace le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires, mais le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du Rsa assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître. Le Rsa « socle » est un minimum social, le Rsa « activité seul » est un revenu garanti.

#### Montants forfaitaires en euros au 1er septembre 2013

Nombre d'enfant(s)	Situation familiale		
	Vous vivez seule	Parent isolé : majoration pour isolement	Vous vivez en couple
0	493 €	633 €	739 €
1	739 €	844 €	887 €
2	887 €	1 055 €	1 035 €
par enfant en plus	197 €	211 €	197 €

**Le Rsa jeunes** : Depuis le 1er septembre 2010, le Rsa est étendu en France métropolitaine aux jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans sans enfant à charge. Les conditions d'accès, les démarches, et les accompagnements restent les mêmes que ceux du Rsa généralisé, à l'exception de la condition d'activité préalable à la demande : obligation de justifier de deux ans d'activité à temps plein (consécutifs ou non) dans les trois dernières années précédant la demande (soit 3 214 heures).

**Ancienneté dans le dispositif** : L'ancienneté dans le Rsa prend en compte l'ancienneté dans le dispositif Revenu minimum d'insertion (Rmi) et dans le dispositif de l'Allocation de parent isolé (Api).

**Structure familiale** : Il s'agit de la structure du foyer de l'allocataire bénéficiaire du Rsa considérée administrativement par rapport aux conditions d'ouverture du droit. Ainsi, un allocataire « isolé » (sans conjoint ni enfant à charge) peut vivre chez ses parents, être hébergé par des amis. Les enfants sont ici considérés à charge au sens du Rsa et ont moins de 25 ans.

## Commentaires

Au 31 décembre 2013, 388 357 allocataires franciliens bénéficient du Rsa. Parmi eux, 689 jeunes franciliens sont bénéficiaires du Rsa jeunes, soit 0,2 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa. En un an, les effectifs du Rsa ont augmenté de + 7,2 %. Si tous les départements enregistrent une hausse du nombre d'allocataires, des différences d'évolution apparaissent en fonction des départements. C'est surtout en Essonne (+ 10,3 %) et en Seine-et-Marne (+ 10,0 %) que les bénéficiaires du Rsa ont principalement augmenté. C'est sensiblement en grande couronne que les évolutions sont les plus importantes (+ 9,2 %). On dénombre que sept bénéficiaires sur dix perçoivent le Rsa « socle seul », 10 % le Rsa « socle et activité » et 20 % le Rsa « activité seul ». Ce sont 792 856 personnes qui sont couvertes par le Rsa, soit 6,7 % de la population francilienne.

Les personnes isolées, surtout les hommes, ainsi que les familles monoparentales sont les plus concernés par le bénéfice de cette prestation. Ces dernières représentent près de sept familles avec enfants sur dix. Par ailleurs, 10,4 % des bénéficiaires du Rsa perçoivent une majoration pour situation d'isolement. Plus de sept allocataires bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis plus d'un an, les nouvelles entrées concernent un quart des allocataires bénéficiaires du Rsa. Un tiers des allocataires bénéficiaires du Rsa exercent une activité professionnelle. Cette part varie de 28,7 % en Seine-Saint-Denis à 37,0 % dans les Hauts-de-Seine.

Figure 5. Les allocataires du Rsa « socle » en Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa « socle »</b>	<b>65 061</b>	<b>30 226</b>	<b>77 102</b>	<b>38 693</b>	<b>146 021</b>	<b>27 037</b>	<b>20 697</b>	<b>23 779</b>	<b>29 650</b>	<b>101 163</b>	<b>312 245</b>
<b>dont :</b>											
Rsa « socle seul »	55 228	25 691	68 352	33 957	128 000	23 403	17 917	20 430	25 672	87 422	<b>270 650</b>
Rsa « socle + activité »	9 833	4 535	8 750	4 736	18 021	3 634	2 780	3 349	3 978	13 741	<b>41 595</b>
<b>Évolution 2012/2013 (en %)</b>											
Allocataires du Rsa « socle »	4,5	5,7	7,9	7,5	6,1	11,0	0,8	10,3	8,6	9,5	<b>7,4</b>
Allocataires du Rsa « socle seul »	4,4	5,3	7,3	6,8	12,6	11,6	7,6	11,1	7,9	9,5	<b>7,1</b>
Allocataires du Rsa « socle + activité »	4,9	8,0	12,8	12,5	19,8	7,8	23,1	6,0	12,9	9,0	<b>9,0</b>
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	2,1	3,7	4,6	4,2	4,3	7,7	5,9	6,9	6,4	6,8	<b>4,6</b>
Entre 25 et 29 ans	18,4	20,2	17,9	19,5	18,8	22,5	22,6	22,5	20,0	21,8	<b>19,7</b>
Entre 30 et 39 ans	26,2	29,8	30,0	29,5	29,9	29,9	30,9	29,7	29,1	29,8	<b>29,1</b>
Entre 40 et 49 ans	23,1	22,6	23,1	23,2	23,0	21,1	20,3	21,6	22,1	21,3	<b>22,5</b>
50 ans ou plus	30,2	23,7	24,3	23,6	24,0	18,8	20,2	19,3	22,3	20,2	<b>24,1</b>
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	46,7	42,1	36,2	39,3	38,2	34,2	40,3	35,0	33,2	35,3	<b>39,1</b>
Femmes seules	24,8	20,0	16,0	18,3	17,5	16,1	17,6	16,1	16,9	16,6	<b>18,7</b>
Familles monoparentales	20,1	26,8	31,6	29,8	30,2	35,6	29,2	34,5	33,2	33,4	<b>29,1</b>
Couples sans enfant	2,4	2,2	3,1	2,5	2,8	2,6	2,3	2,5	2,9	2,6	<b>2,7</b>
Couples avec enfant(s)	6,0	8,9	13,0	10,0	11,3	11,5	10,6	11,9	13,8	12,1	<b>10,5</b>
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « socle »	101 661	53 628	160 290	73 322	287 240	56 252	39 561	49 072	62 618	207 503	<b>596 404</b>
<b>-en % de la population</b>	<b>4,5</b>	<b>3,4</b>	<b>10,5</b>	<b>5,5</b>	<b>6,5</b>	<b>4,2</b>	<b>2,8</b>	<b>4,0</b>	<b>5,3</b>	<b>4,1</b>	<b>5,1</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

#### Commentaires

Au 31 décembre 2013, 312 245 allocataires franciliens bénéficient du Rsa « socle » dont 87 % du Rsa « socle seul » et 13 % du Rsa « socle et activité ». En un an, le nombre de bénéficiaires de cette prestation a augmenté de + 7,4 % ; cette hausse est un peu plus due à celle du nombre de bénéficiaires de la partie « socle et activité » (+ 9,0 %) qu'à celle de la partie « socle seul » (+ 7,1%). Ce sont 596 404 personnes qui sont couvertes par le Rsa « socle », soit 5,1 % de la population francilienne.

Les trois quarts des bénéficiaires du Rsa « socle » sont âgés de 30 ans ou plus. C'est parmi la tranche d'âge des 30-39 ans que la proportion d'allocataires bénéficiaires de cette prestation est la plus forte (29,1 %). Les principaux bénéficiaires de cette prestation sont des personnes isolées (57,8 %), en particulier les hommes. Près de trois bénéficiaires sur dix sont des familles monoparentales (29,1 %).

Figure 6. Les allocataires du Rsa « activité seul » en Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa « activité seul »</b>	14 125	8 545	16 600	8 416	33 561	7 830	6 278	6 634	7 684	28 426	<b>76 112</b>
Évolution 2012/2013 (en %)	0,1	5,4	8,7	5,5	7,0	6,5	7,3	10,3	8,9	8,2	<b>6,4</b>
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	2,3	3,8	4,0	4,3	4,0	6,5	5,1	6,0	5,4	5,8	<b>4,3</b>
Entre 25 et 29 ans	19,3	16,7	16,4	18,2	16,9	20,3	20,0	19,7	17,7	19,4	<b>18,3</b>
Entre 30 et 39 ans	28,1	30,2	30,8	30,9	30,7	31,5	30,9	32,3	31,9	31,7	<b>30,6</b>
Entre 40 et 49 ans	25,7	27,3	27,8	27,1	27,5	25,4	26,2	25,7	26,9	26,0	<b>26,6</b>
50 ans ou plus	24,6	22,0	21,0	19,5	20,9	16,3	17,8	16,4	18,1	17,1	<b>20,2</b>
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	23,7	14,7	11,5	12,7	12,6	11,7	13,8	12,4	11,0	12,1	<b>14,5</b>
Femmes seules	23,1	16,5	11,3	13,8	13,3	13,1	14,6	12,8	12,3	13,1	<b>15,0</b>
Familles monoparentales	28,9	35,5	35,7	39,0	36,5	40,5	38,9	41,4	39,4	40,1	<b>36,4</b>
Couples sans enfant	4,8	5,1	5,2	4,8	5,1	5,3	4,7	4,2	4,7	4,7	<b>4,9</b>
Couples avec enfant(s)	19,4	28,2	36,3	29,8	32,6	29,4	28,0	29,3	32,6	29,9	<b>29,2</b>
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « activité seul »	30 319	21 177	47 274	22 147	90 598	20 637	16 004	17 737	21 162	75 540	<b>196 457</b>
<b>-en % de la population</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee recensement de la population 2010.

(\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

#### Commentaires

Fin décembre 2013, 76 112 travailleurs pauvres perçoivent le Rsa « activité seul », en complément de leurs revenus d'activité, soit une augmentation de + 6,4 % par rapport à fin décembre 2012. Les évolutions annuelles sont relativement homogènes en fonction des départements : ainsi, hormis à Paris où les effectifs restent atones, tous les départements connaissent une croissance du nombre de bénéficiaires du Rsa « activité seul » sur la période. Précisément, les départements de l'Essonne et du Val-d'Oise voient leur nombre de bénéficiaires croître respectivement de + 10,3 % et + 8,9 % alors que les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne voient leur nombre de bénéficiaires augmenter moins vite qu'au niveau régional avec respectivement + 5,4 % et + 5,5 %. Ce sont 196 457 personnes qui sont couvertes par le Rsa « activité seul », soit 1,7 % de la population francilienne.

Figure 7. Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en Île-de-France au 31 décembre 2013

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre de bénéficiaires de l'Aah</b>	<b>26 614</b>	<b>16 592</b>	<b>20 824</b>	<b>15 229</b>	<b>52 645</b>	<b>13 757</b>	<b>11 879</b>	<b>13 172</b>	<b>11 403</b>	<b>50 211</b>	<b>129 470</b>
Évolution 2012/2013 (en %)	-0,1	0,6	1,4	3,7	1,8	2,2	1,2	5,7	1,8	2,8	<b>1,8</b>
<b>Taux d'incapacité (%)</b>											
De 50 % à 79 %	32,4	37,9	37,6	27,7	34,8	17,5	41,4	35,0	11,6	26,4	<b>31,1</b>
80 % et plus	67,6	62,1	62,4	72,3	65,2	82,5	58,6	65,0	88,4	73,6	<b>68,9</b>
<b>Situation vis-à-vis de l'emploi (%)</b>											
En emploi en milieu ordinaire(*)	8,4	9,3	7,3	7,7	8,0	7,8	7,2	9,1	7,5	7,9	<b>8,1</b>
En période d'intéressement à la reprise d'activité(**)	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5	0,6	0,5	0,9	0,6	0,6	<b>0,5</b>
En emploi en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)	6,3	9,4	8,4	12,5	9,9	12,3	15,3	10,9	14,1	13,0	<b>10,4</b>
Sans activité	84,9	80,8	83,8	79,4	81,6	79,4	77,0	79,1	77,9	78,4	<b>81,0</b>
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 30 ans	11,9	13,5	13,3	14,9	13,8	17,1	18,4	16,2	17,2	17,2	<b>14,8</b>
Entre 30 et 39 ans	17,2	18,3	18,0	18,6	18,3	20,1	21,9	20,5	20,6	20,8	<b>19,0</b>
Entre 40 et 49 ans	27,3	27,5	25,8	26,7	26,6	26,2	26,3	27,4	25,7	26,4	<b>26,7</b>
Entre 50 et 59 ans	32,4	31,3	31,8	29,3	30,9	27,1	26,6	27,3	26,5	26,9	<b>29,7</b>
60 ans ou plus	11,2	9,4	11,2	10,4	10,4	9,6	6,7	8,5	10,0	8,7	<b>9,9</b>
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	47,6	42,9	38,8	43,3	41,4	41,0	46,4	41,5	42,4	42,7	<b>43,2</b>
Femmes seules	31,7	30,4	26,4	29,0	28,5	29,5	31,3	29,2	29,0	29,7	<b>29,6</b>
Familles monoparentales	5,5	6,1	7,0	5,9	6,4	5,7	4,9	6,3	4,9	5,5	<b>5,9</b>
Couples sans enfant	8,2	10,1	13,2	11,0	11,6	12,6	8,6	11,0	12,4	11,2	<b>10,7</b>
Couples avec enfant(s)	6,9	10,5	14,2	10,6	12,0	11,2	8,8	11,8	11,4	10,8	<b>10,5</b>
<b>Situation par rapport au logement(***) (%)</b>											
Accédant à la propriété	0,8	1,6	4,6	2,0	2,9	5,5	2,8	4,4	4,5	4,4	<b>3,0</b>
Locataire dans le parc privé	36,6	22,0	22,1	23,6	22,5	24,6	18,9	25,7	19,8	22,4	<b>25,5</b>
Locataire dans le parc public	51,0	60,2	66,4	59,5	62,4	49,2	45,2	56,0	57,0	51,6	<b>55,9</b>
En foyer	11,6	16,2	6,9	15,0	12,3	20,7	33,1	13,9	18,7	21,6	<b>15,6</b>
<b>Revenu moyen mensuel (en €)</b>	<b>702</b>	<b>877</b>	<b>803</b>	<b>859</b>	<b>846</b>	<b>808</b>	<b>873</b>	<b>824</b>	<b>852</b>	<b>839</b>	<b>817</b>
<b>Population (****) des foyers bénéficiaires de l'Aah</b>	<b>36 668</b>	<b>26 286</b>	<b>37 573</b>	<b>25 816</b>	<b>89 675</b>	<b>22 142</b>	<b>17 492</b>	<b>21 311</b>	<b>19 195</b>	<b>80 140</b>	<b>206 483</b>

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

(\*) En activité sur le dernier trimestre de référence.

(\*\*) Bénéficiaires ayant déclaré une reprise d'activité en milieu ordinaire récente à la Caf.

(\*\*\*) Bénéficiaires de l'Aah percevant une aide pour leur logement.

(\*\*\*\*) Il s'agit des bénéficiaires de l'Aah, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

## Définitions

### L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)

L'Allocation aux adultes handicapés (Aah) est un minimum social qui a pour objectif d'aider financièrement les personnes handicapées disposant de revenus modestes, âgées d'au moins 20 ans et d'un âge inférieur ou égal à l'âge légal de la retraite. Si l'allocataire est handicapé, l'Aah peut compléter ses ressources pour lui garantir un revenu minimal. Son taux d'incapacité est d'au moins 80% ou compris entre 50 % et 80 %.

L'allocataire ne doit pas percevoir de pension égale ou supérieure à 776,59 euros par mois (en 2013) ou s'il ne travaille pas ses revenus, de l'année 2011, ne doivent pas dépasser un plafond correspondant à sa situation familiale : 9 319,08 euros pour une personne isolée ou 18 638,16 euros pour un couple. Ces montants sont majorés de 4 659,54 euros par enfant à charge.

Depuis le 1er janvier 2011, si l'allocataire exerce une activité professionnelle ses droits à l'Aah sont calculés chaque trimestre en fonction des ressources imposables perçues durant les trois derniers mois. Aussi, une période de cumul intégral a été instaurée entre les revenus d'activité et l'Aah, d'une durée de six mois à compter de l'entrée en activité, dans la limite de six mois sur douze mois glissants.

- **La majoration pour la vie autonome** : elle est attribuée automatiquement si le taux d'invalidité est d'au moins 80 %, si l'allocataire bénéficie de l'Aah à taux plein ou en complément d'une pension vieillesse, invalidité ou d'une rente accident du travail ; si il n'exerce pas d'activité professionnelle et si il habite un logement indépendant pour lequel il bénéficie d'une aide au logement.

- **Le complément de ressources** concerne les personnes qui se trouvent dans l'incapacité absolue de travailler.

